

**Avec le soutien du Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne (CIERA) et de la Direction Générale du Travail (DGT)**

## **Regards croisés sur la protection de la personne du travailleur**

### **Rappel : 4 rencontres pour ce programme**

1. 3-4 mai 2019, « la liberté d'expression et le fait religieux »
2. 18-19 octobre 2019, « La vie personnelle du salarié »
3. Printemps 2020, « La harcèlement professionnel »
4. Septembre-octobre 2020, colloque de clôture à l'Université Strasbourg

### **Programme des journées de Toulouse**

## **La vie personnelle du salarié**

L'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle est un point central de la protection de la personne du travailleur. La question est sans cesse renouvelée par les transformations technologiques ou organisationnelles des entreprises, ainsi que par l'évolution des modes de vie. Juridiquement, elle fait l'objet de décisions remarquées des juridictions nationales, lesquelles doivent trouver un équilibre entre les besoins des salariés et les demandes des employeurs.

Deux aspects seront successivement abordés.

Le premier concerne les faits tirés de la vie personnelle mais ayant une incidence sur la relation de travail. Comment les juges ont-ils traité de cette question ? Existe-t-il des faits qui, en fonction de leur nature ou du contexte dans lequel ils se déroulent, échappent au pouvoir disciplinaire et réglementaire de l'employeur ? Dans quelle mesure celui-ci peut-il invoquer les nécessités de fonctionnement de l'entreprise ou le respect des obligations contractuelles, et notamment de l'obligation de loyauté, pour prendre une mesure visant le salarié ?

La seconde porte sur l'existence d'une vie personnelle sur le lieu et au temps de travail. Assurément, l'entière activité du salarié n'est pas orientée vers l'exécution d'une tâche confiée par l'employeur. Dans quelle mesure l'employeur peut-il connaître de cette activité et la restreindre ? Quelles conséquences peut-il en tirer ?

## **Vendredi 18 octobre 2019**

16h45 Accueil des participants

17h00 **Faits tirés de la vie personnelle ayant une incidence sur la relation de travail**

*Intervenants (France) Elsa Peskine et Marie-Cécile Escande Varniol*

*Intervenants (Allemagne) Judith Brockmann et Gerhard Binkert*

19h45 Fin des travaux de la première journée et dîner

## **Samedi 19 octobre 2019**

9h30 **Le respect de la vie personnelle sur le lieu et au temps de travail : l'inspection des dossiers du salarié**

*Intervenant (France) Sébastien Ranc*

*Intervenant (Allemagne) Mathias Maul-Sartori*

11h **Le respect de la vie personnelle sur le lieu et au temps de travail : Surveillance et protection des données du salarié**

*Intervenant (France) Pierre Bailly*

*Intervenant (Allemagne) Philipp Gebauhr*

12h 30 Déjeuner

14h 30 **Bilan de la journée d'étude**

**Discussion du programme de la prochaine journée**

**Programmation du colloque de clôture**

**Programmation de la journée de travail sur le projet 2021-2022**

16h 30 Fin des travaux

**Lieu et coordonnées**

Université de Toulouse

Manufacture des tabacs,

Allée de Brienne, TOULOUSE

Salle : l'Open space

Contact : Benjamin DABOSVILLE

dabosville@unistra.fr